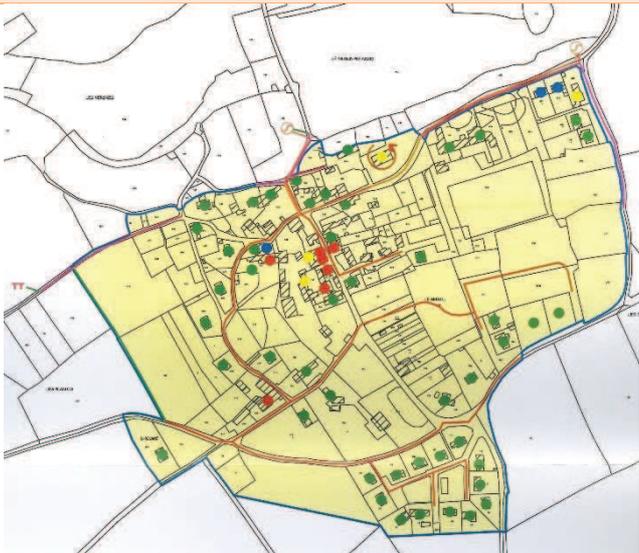
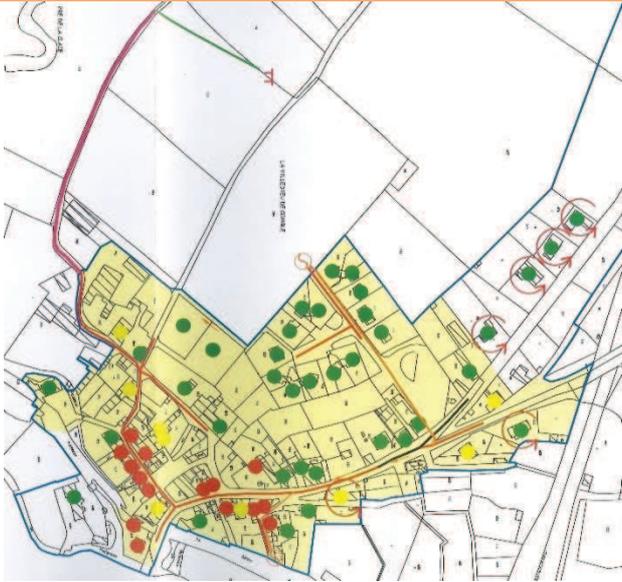
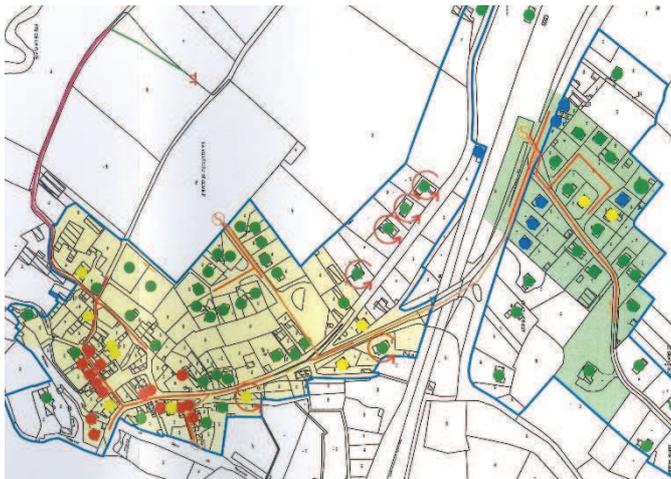




5.4.14 Commune de Sainte-Eanne

5.4.14.1 Les conclusions du précédent zonage de Sainte-Eanne

La commune de Sainte-Eanne a fait réviser son zonage d'assainissement en 2008 (première élaboration en 1997), qui a été approuvé cette même année. Les solutions techniques proposées dans ce rapport étaient les suivantes :

Solution 1 : Le bourg	Solution 2 : Le bourg maximal
Traitement sur place	Traitement sur place
31 branchements - 100 EH - 560 ml de réseaux	67 branchements - 210 EH - 2 745 ml de réseaux - 325 de refoulement - 1 poste
Coût : 208 068 € soit 6 712 € / Branchement	Coût : 682 563 € F soit 10 188 € / Branchement
	
Solution 3 : La Villedieu de Comblé	Solution 4 : Bellevue et La Villedieu de Comblé
Traitement sur place	Traitement sur place
59 branchements - 190 EH - 1 790 ml de réseaux - 50 ml de refoulement - 1 poste	80 branchements - 250 EH - 1 780 ml de réseaux - 660 ml de refoulement - 3 postes
Coût : 514 728 € soit 8 724 € / Branchement	Coût : 659 495 € soit 8 244 € / Branchement
	



Les conclusions du zonage d'assainissement des eaux usées de 2008 de la commune de Sainte-Eanne indiquaient :

- Zone relevant de l'assainissement collectif : Bellevue et la Villedieu
- Zone relevant de l'assainissement non collectif : le reste du territoire communal.

5.4.14.2 La révision du zonage de Sainte-Eanne

Les solutions d'assainissement collectif envisagées par le bureau d'études SESAER n'ont pas été mises en place malgré les difficultés d'assainir les eaux usées de manière individuelle sur certaines parcelles sur le secteur de Bellevue et de La Villedieu de Comblé.

Certaines propositions, faites lors du zonage de 2008 ont été réactualisées au cours de la révision du zonage. Les solutions 1 et 2 ont été chiffrées à l'identique de celles de 2008, ces chiffrages permettent simplement de se rendre compte de l'évolution des coûts en 10 ans. Le chiffrage de la solution 4 a lui été fait plus précisément, en prenant notamment en compte le nouvel emplacement de la station d'épuration. Les coûts des travaux sur le domaine public (sans prendre en compte la PAC et le coût du raccordement pour les propriétaires) s'élèvent à :

Projet assainissement collectif (chiffrage de 2019, sans réactualisation des données)	Coût raccordement public	Coût raccordement public / branchement
Solution 1 : Le bourg	277 888 €	8 964 €
Solution 2 : Le bourg maximal	1 160 363 €	17 319 €
Solution 4 : Bellevue et La Villedieu de Comblé	1 280 400 €	13 478 €

Les coûts d'investissement et de fonctionnement sont donc importants et difficilement supportables pour la collectivité et pour les bénéficiaires en l'absence d'aides potentielles. Les chiffrages complets sont disponibles dans le document D p. 75 à 77).

Sur cette commune le choix a été fait de laisser le secteur de Bellevue et de La Villedieu de Comblé dans le zonage d'assainissement collectif futur. Ce dernier a été quelque peu adapté aux limites des zones U ou AU du PLUi.

Sur ce secteur, on peut noter comme point négatif principal, le manque de surface pour installer des assainissements autonomes pour chaque habitation. Ce constat est notamment fait sur le secteur de Bellevue, actuellement équipé d'un dispositif dit « semi-collectif », qui n'est pas aux normes. Certaines bâtisses de la Villedieu ne possèdent également pas de terrain pour assainir leurs eaux usées.

Le chiffrage plus détaillé de la solution 4 est présenté dans le tableau suivant (complément p. 29) :

Bellevue et La Villedieu de Comblé	
Coût HT domaine public (régie assainissement)	1 142 526 €
Coût HT domaine public / branchement	14 282 €
Coût HT domaine privé (particuliers)	248 000 €
Coût HT domaine privé / branchement	3 100 €
Coût opération Régie (après facturation aux particuliers)	894 526 €
Coût HT moyen / branchement	11 182 €

Sur ce secteur, il est pour le moment impossible d'effectuer des travaux sur la départementale 737, suite à la réfection récente de la voirie. Au vu de la densité relativement faible sur ce secteur et des coûts de cette opération, il est également possible d'envisager une mutualisation des services d'assainissement collectif avec la commune de la Mothe Saint Héray (gérée par le service assainissement de la Communauté de Communes du Mellois en Poitou).

La cartographie finale du zonage d'assainissement des eaux usées de cette commune est consultable dans l'atlas cartographique (p. 64 à 66).

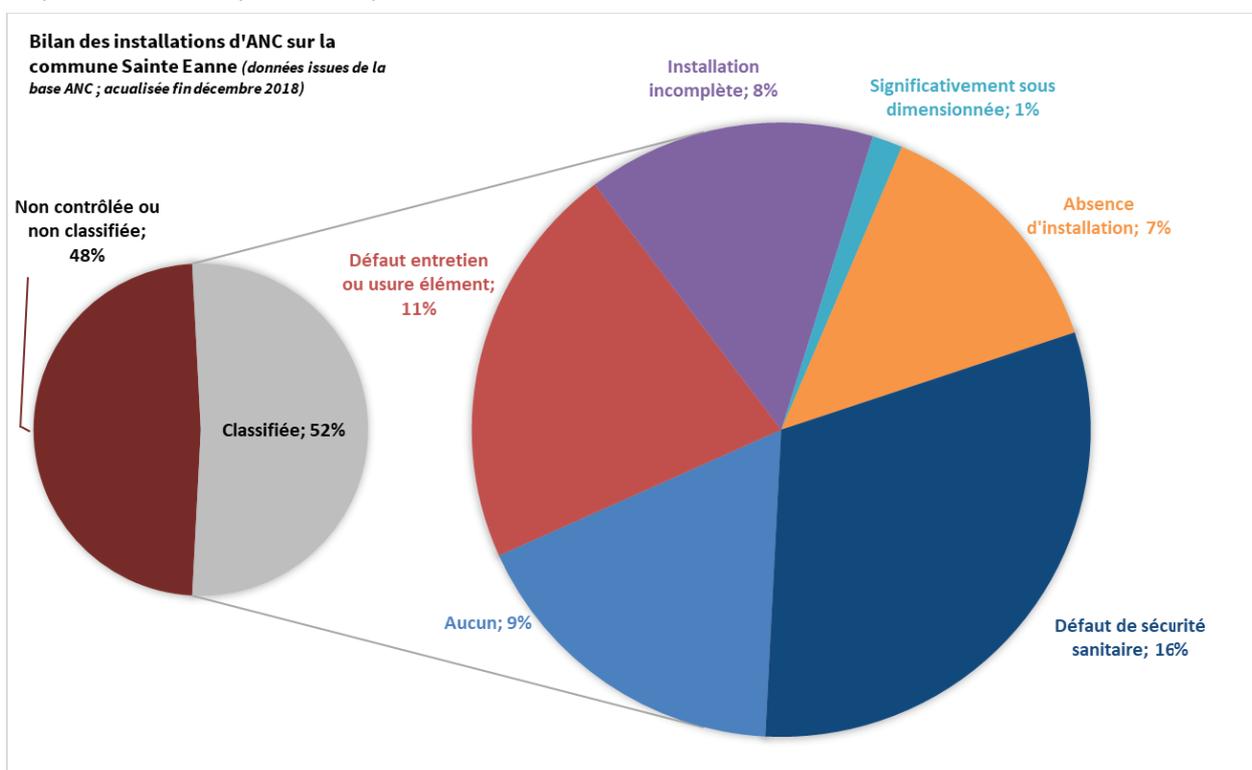


L'ensemble de cette commune est donc actuellement concerné par l'assainissement individuel.

5.4.14.3 L'ensemble de la commune de Sainte-Eanne à l'ANC

Sur ce territoire, 244 installations d'assainissement non collectif ont été recensées. La commune n'ayant pas été reclassée de manière optimale, il est difficile de donner une vraie représentativité des conformités ou non conformités des installations d'ANC. Seulement 52% des installations ont des données suffisantes pour être analysées, et ces dernières sont à prendre avec précautions puisqu'un peu plus de la moitié des derniers contrôles de ces installations a été réalisée avant l'application de la dernière réglementation en matière ANC. Il est également important de noter que sur les secteurs de Bellevue et de La Villedieu de Comblé, très peu de contrôles de bon fonctionnement ont été effectués (diagnostic de l'existant avant 2004). Depuis 2015, les seuls diagnostics réalisés sont des contrôles ventes. Il manque donc sur la base ANC une cinquantaine d'habitations sur ces secteurs.

Les données issues du SPANC indiquent tout de même que 30% (des 52% des ANC classifiés) des installations de cette commune doivent être réhabilitées sous un délai de 4 ans pour des raisons de dangers pour la santé et la sécurité des personnes, ainsi que 7 % des habitations qui ne présentent pas d'assainissement individuel (absences d'installations ou installations non visibles). Plusieurs de ces installations non conformes et présentant des risques se situent dans les villages les Hautes Rivières et les Basses Rivières. Ces deux secteurs sont traversés par le Pamproux, il est donc primordial que ces installations soient remises aux normes.



La commune de Sainte-Eanne possède des aptitudes de sol complexes pour la mise en place d'assainissement non collectif (traditionnel notamment). L'aptitude est dite moyenne sur le Breuil et Bellevue, mauvaise sur le haut de La Villedieu et nulle à proximité des zones inondables (les Basses Rivières, Les Hautes Rivières et La Villedieu de Comblé). La cartographie de cette aptitude des sols est disponible à l'Annexe 20.

En ce qui concerne la typologie de l'habitat, celui-ci est défavorable à l'assainissement non collectif au niveau du cœur du bourg et de La Villedieu.

Malgré la nature de sols parfois difficiles, il n'est aujourd'hui pas envisageable de raccorder tout ou partie des hameaux de la commune de Sainte-Eanne à l'assainissement collectif (à l'exception d'un futur projet sur la Villedieu de Comblé et de Bellevue). Des techniques d'assainissement autonome de plus en plus performantes permettent d'obtenir de bons résultats en termes d'épuration des eaux usées même par manque de place ou bien en lien avec la présence de sols argileux, hydromorphes, etc.